

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

## DU CM : REUNION du 17 juin 2016

2016-04

Le Conseil municipal s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire Franck BELTRAME, le dix sept juin 2016, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 07.06.2016

Étaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, REGIS BUTLINGAIRE, JEAN LUC GRAVEL, JOSEPH JACOBS, PATRICE MARQUIS, ERIC ROMAC et Mmes SYLVIE CURIN, PATRICIA MALGRAS.

Était absent : CHRISTIAN DARNOIS et ESTEPHANE KOUIDER (excusés), JEAN PIERRE DEVOISE

Procurations données : néant

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Le quorum étant atteint, Mme MALGRAS Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

- **ECOLE : adhésion syndicat intercommunal scolaire de Parroy-Hénaménil**  
**DELIBERATION N°13**  
Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'adhérer au Syndicat Intercommunal Scolaire de Parroy-Hénaménil  
Le conseil municipal :  
Décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal Scolaire de Parroy-Hénaménil  
A l'unanimité
- **ECOLE : désignation de 2 délégués**  
**DELIBERATION N°14**  
Le conseil municipal :  
Désigne deux délégués pour une représentation au Syndicat Intercommunal Scolaire de Parroy-Hénaménil à savoir :
  - Monsieur BELTRAME Franck
  - Madame MALGRAS Patricia
- **ASSAINISSEMENT : pouvoir pour effectuer une démarche en préfecture au sein de l'article du Code Rural A152-15**  
**DELIBERATION N°15**  
Suite aux futurs travaux d'assainissement et suivant l'implantation de la future station, il convient de passer sur des terrains privés. Le Maire explique le refus d'une personne et demande l'autorisation et les pouvoirs d'effectuer une démarche, voir une convention au titre de l'article A152-15 CODE RURAL, ceci avec la sous-préfecture. Le conseil délibère et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette procédure afin de pouvoir terminer notre dossier assainissement.  
A l'unanimité
- **Questions et infos diverses**
- **Suivi Carte Communale-PLU**  
Suite à des demandes de construction refusées un point a été fait ; pas de construction sur des terrains agricoles tant que les « dents creuses » (terrains entre les maisons) ne seront pas construites.
- **Mairie : problème toiture-humidité mur.**  
N'ayant pas trouvé l'origine de l'infiltration, le Maire fera intervenir une entreprise.
- **Logement communal**  
Pas de réponse pour les devis de rénovation pour l'appartement
- **Inondations**  
Il conviendra de faire attention à l'emplacement de la STP.  
Une demande de classement de la commune a été faite pour être reconnue catastrophe naturelle. Cette demande a été déposée en préfecture (2 habitations concernées). A ce jour refusé.

Fin de la séance 21h30

Le Maire, Franck BELTRAME

**Liste des membres présents et signature**

<b>Franck Beltrame</b>	<b>Jean-Pierre Devoise (absent)</b>	<b>Patricia Malgras</b>
<b>Régis Butlingaire</b>	<b>Jean-Luc Gravel</b>	<b>Patrice Marquis</b>
<b>Sylvie Curin</b>	<b>Joseph Jacobs</b>	<b>Eric Romac</b>
<b>Christian Darnois(absent)</b>	<b>Stéphane Kouider (absent)</b>	
<b>TRANSMIS S. PREF : 20.06.2016 AFFICHEE A LA PORTE DE LA MAIRIE : 20.06.2016</b>		